

RAPPORT N° 01/6-30
au Conseil Municipal

OBJET

CONVERSION EN EURO
DES TARIFS DE STATIONNEMENT PAYANT

Le basculement en Euro des tarifs des services publics locaux le 1^{er} janvier 2002 s'effectuera par application du taux officiel et de la règle d'arrondissement communautaire.

Si cette conversion ne présente généralement pas de difficultés, elle nécessite en revanche pour le stationnement payant, une refonte de la tarification, ainsi qu'une adaptation des matériels de paiements.

Il s'agit en fait de faire correspondre aux pièces en Euro, des durées de stationnements habituels.

Dans sa nouvelle grille, la Municipalité a souhaité :

- L'établissement d'une tarification la plus simple possible permettant l'utilisation de toutes les pièces en Euro exceptés les centimes.

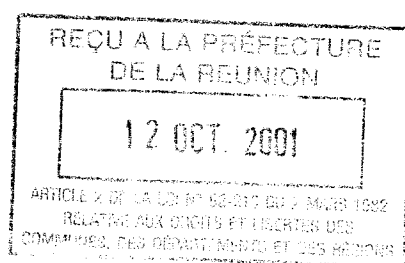
- Le maintien des recettes à leur niveau actuel et donc aucune augmentation du prix moyen du stationnement.

En ce qui concerne les abonnements mensuels, les prix seront convertis sans décimal en respectant la règle d'arrondissement habituelle à savoir la fraction d'Euro inférieure à 0,5 est négligée et celle égale ou supérieure à 0,5 est comptée pour un Euro .

Par ailleurs, je vous propose d'abaisser le prix d'abonnement en faveur des personnes à mobilité réduite de 32 € à 20 € par mois.

Compte tenu de ces précisions, je vous demande de bien vouloir adopter les nouveaux prix qui figurent dans les tableaux ci- annexés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 01/6-30
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001**

OBJET

**CONVERSION EN EURO
DES TARIFS DE STATIONNEMENT PAYANT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

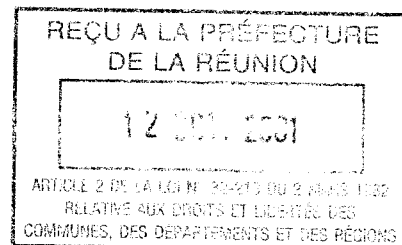
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-30 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Albert LEBON, 9^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

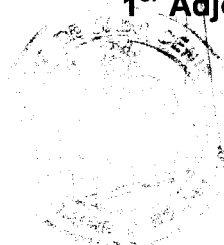
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



Adopte les nouveaux prix exprimés en Euro du stationnement payant.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis le, 15 OCT 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint**



**STATIONNEMENT SUR VOIRIE
BASCULEMENT DES PRIX EN EURO**

Annexe à la délibération

ZONE ORANGE

	Tarif actuel			Tarifs au 01/01/02 (1)	
	Francs	Euros		Euros	Francs
20 mn	2,00	0,30	15 mn	0,20	1,31
30 mn	3,00	0,46			
40 mn	4,00	0,61	30 mn	0,50	3,28
50 mn	5,00	0,76			
1 heure	6,00	0,91	1 heure	1,00	6,56
1h10 mn	7,00	1,07			
1h20 mn	8,00	1,22	1h30 mn	1,50	9,84
1h30 mn	9,00	1,37			
1h40 mn	10,00	1,52	2 heures	2,00	13,12
1h50 mn	11,00	1,68			
2 heures	12,00	1,83			

ZONE VERTE

	Tarif actuel			Tarifs au 01/01/02 (1)	
	Francs	Euros		Euros	Francs
			30 mn	0,20	1,31
1 heure	3,00	0,46	1 heure	0,40	2,62
2 heures	4,00	0,61	2 heures	0,60	3,94
3 heures	5,00	0,76	3 heures	0,80	5,25
4 heures	6,00	0,91	4 heures	1,00	6,56
5 heures	7,00	1,07	5 heures	1,20	7,87
6 heures	8,00	1,22	6 heures	1,30	8,53
7 heures	9,00	1,37	7 heures	1,40	9,18
8 heures	10,00	1,52	8 heures	1,50	9,84

- (1) Les abonnés pourront introduire dans l'horodateur une somme différente des prix indiqués qui leur donnera droit à une durée de stationnement proportionnelle au montant payé.
Le minimum de perception est fixé à 0,20€ .

**STATIONNEMENT SUR VOIRIE
BASCULEMENT DES PRIX EN EURO**

Annexe à la délibération

SAINTE ANNE - REPUBLIQUE

	Tarif actuel		Tarifs au 01/01/02	
	Francs	Euros	Euros	Francs
1 heure	0,00	0,00	0,00	
2 heures	6,00	0,91	1,00	6,56
3 heures	11,00	1,68	1,70	11,15
4 heures	14,00	2,13	2,20	14,43
5 heures	17,00	2,59	2,60	17,05
6 heures	19,00	2,90	2,90	19,02
7 heures	21,00	3,20	3,20	20,99
8 heures	23,00	3,51	3,50	22,96
9 heures	25,00	3,81	3,80	24,92
10 heures	27,00	4,12	4,10	26,89
11 heures	29,00	4,42	4,40	28,86
12 heures	31,00	4,73	4,70	30,83
Forfait nuit	10,00	1,52	1,50	9,84

GRAND MARCHÉ - PETIT MARCHÉ - OCEAN

	Tarif actuel		Tarifs au 01/01/02	
	Francs	Euros	Euros	Francs
1 heure	0,00			
2 heures	6,00	0,91	1,00	6,56
3 heures	8,00	1,22	1,20	7,87
4 heures	10,00	1,52	1,50	9,84
5 heures	11,00	1,68	1,70	11,15
6 heures	12,00	1,83	1,90	12,46
7 heures	13,00	1,98	2,10	13,77
8 heures	14,00	2,13	2,30	15,09
9 heures	15,00	2,29	2,40	15,74
10 heures	16,00	2,44	2,50	16,40
11 heures	17,00	2,59	2,60	17,05
12 heures	18,00	2,74	2,70	17,71
Forfait nuit	Gratuit		Gratuit	

Nota : Les pièces acceptées par les caisses de paiement sont les suivantes : 0,10€ ; 0,20€ 0,50€ ; 1€ ; 2€

**STATIONNEMENT SUR VOIRIE
BASCULEMENT DES PRIX EN EURO**

Annexe à la délibération

ABONNEMENTS MENSUELS

	Prix actuels		Prix retenus en Euro (1)
	en Francs	en Euro	
du lundi au vendredi	380	57,94	58
du lundi au samedi	480	73,18	73
du lundi au samedi (24h)	580	88,43	88
7 jours/7	680	103,67	104
Souscriptions groupées	275	41,93	42
Abonnement résidants (République)	150	22,87	23
Abonnement résidants (Ste-Anne)	200	30,49	30
Abonnement résidants (voie publique)	150	22,87	23
Abonnement employés (République)	150	22,87	23
Abonnement handicapés (voie publique)			20 (2)

(1) Applicable au 1er janvier 2002

(2) Le prix abonnement handicapés de 210 F(32 €) sera fixé à 20 € par mois à compter du 1er janvier 2002.